

## amLeague lance un mandat ISR européen

Jean-François Tardiveau 18/12/2013

Promesse tenue. Comme Antoine Briant, responsable de la plateforme amLeague l'avait annoncé en juillet dernier, un nouveau mandat actions "full invested" va faire son apparition à compter du 31 décembre prochain : le mandat ISR Europe.

A la différence des trois premiers qui se distinguent par des zones d'investissement distinctes (zone euro, Europe, international), ce mandat s'intéresse donc à la nature ESG de la gestion, avec l'Europe pour terrain, le Vieux Continent s'étant imposé afin d'éviter une sur-représentation d'asset managers français dans la seule zone euro, et disposer d'une bonne couverture des agences ISR, ce qui n'est pas le cas au niveau mondial. "En outre, les fonds globaux y sont rares", indique-t-on chez amLeague.

Actuellement, six sociétés de gestion ont d'ores et déjà annoncé qu'elles participeraient à ce mandat : Allianz GI, Petercam, Ecofi, BNP Paribas IP, Roche-Brune et Federal Finance. Mais amLeague compte enregistrer rapidement de nouveaux candidats. Il est vrai que l'ISR présente une importance croissante auprès des investisseurs institutionnels qui ont, à ce titre, participé à la genèse de la nouvelle offre. En l'occurrence, outre le GIP suisse et l'AF2i dont des membres importants font partie du club des investisseurs d'amLeague, le FRR, l'Erafp, le groupe Humanis et la Caisse des Dépôts sont intervenus aux côtés d'amLeague et de la société Cedrus AM dans l'élaboration du cahier des charges dudit mandat.

Si l'un des investisseurs a qualifié l'ISR "d'émotion", le groupe de travail a aussi insisté sur la nécessité de faire du concret. Moyennant quoi la plateforme amLeague s'est attiré les services de l'agence Sustainalytics qui, pour chaque titre de l'indice Stoxx 600, délivre une note E (environnement), S (social) et G (gouvernance). Dans ce cadre, amLeague, pour chaque portefeuille concourant au sein du mandat ISR Europe, va réaliser une moyenne pour chaque critère à laquelle la plateforme ajoute une note globale. Les notes iront de 0 à 100 et permettront naturellement de déterminer le "biais" des portefeuilles.

Toujours avec la volonté de faire du concret, amLeague a fait le choix de délivrer également une information partielle portant sur les éléments entrant en ligne de compte pour l'évaluation de Sustainalytics. En l'occurrence, le groupe de travail - qui a été amené à trancher sur le sujet - a décidé de faire paraître pour chaque pilier (E, S, G), deux 'sous-notes'. Une positive et une autre négative - Pour la question de l'environnement (E) par exemple, la première note doit souligner les efforts faits par chaque entreprise pour réduire les émissions à effet de serre. A l'inverse, la deuxième note (négative celle-là) prend en compte les incidents environnementaux dont chaque entreprise a été responsable. Pour la question du social (S), la première sous-note reflète le contrôle de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise tandis que la sous-note négative relève les problèmes sociaux qu'elle peut rencontrer. Enfin, pour les questions de gouvernance (G), la sous-note positive prend en compte l'indépendance de la direction tandis que la sous-note négative relève des questions de gouvernance en général.

In fine, toutes ces données vont permettre aux investisseurs d'effectuer des tris en dehors de la simple performance. Mais les informations en question pourront être également enrichies via des données ESG propres à chaque société de gestion. Autrement dit, une société qui utilise par ailleurs une agence de notation différente (Vigeo, Ethos, Oekom, etc) pour sa gestion ESG pourra naturellement conserver cette organisation et publier sa notation correspondante. A ce jeu, il est probable que des différences se feront jour entre agences de notation, anticipe amLeague, qui assure, par ailleurs, qu'aucun filtrage ne viendra "censurer" les portefeuilles. Des approches "best in class" ou "best efforts" pourront donc cohabiter avec des approches plus strictes, basées sur l'exclusion par exemple